

## Médecin expert

Par **JFG**, le **15/02/2005** à **16:28**

Bonjour,

- 1-Medecin expert auprès des tribunaux
- 2-Medecin expert près la cour d'appel
- 3-Medecin expert agréé par la cour de cassation

Quelle différence entre ces trois experts?

Un medecin désigné par une compagnie d'assurance lors d'une expertise amiable(Non BADINTER) peut il se prévaloir et inscrire sur son rapport la Medecin expert auprès des tribunaux.

Vous remerciant par avance

Par **jeeecy**, le **02/03/2005** à **16:10**

Bonjour  
désolé pour le temps de réponse

tu trouveras réponse à tes questions grâce au lien suivant

<http://www.chez.com/medecinexpert>

@bientôt  
Jeeecy

Par **JFG**, le **03/03/2005** à **16:25**

Merci tout d'abord de votre réponse.  
Je connais déjà ce site, mais je n'ai pas trouvé réponse à ma question  
Merci encore

Par **germier**, le **03/03/2005** à **21:40**

la différence est que que comme partout tu trouves des nuls partout.  
et si je ne me trompe le mot "expert" n' a pas grande valeur  
c'est un agrément comme sur des bouteilles "by appointment of the queen , the king etc..."